

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : circulaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédéral. — Les capitaines Seiler, d'Interlaken; Burri, de Berthoud; Wegmann, de Zurich; Henchoz, d'Aigle; Jan, de Lausanne; Arvin Muller, de Nidau, sont nommés majors dans l'état-major général; le capitaine d'artillerie Favre, de Genève, entre dans l'état-major fédéral. — Les capitaines Saladin, de Genève; Polari, de Brengenzona (Tessin), de Gingins-Lasarraz, de Vaud, et le lieutenant Ragazzi, des Grisons, sont reçus capitaines dans l'état-major général. — Les premiers sous-lieutenants d'artillerie Gaudy, de Rapperschwyl (Saint-Gall); Diodati, de Genève, et Cérésoles, de Vevey, sont reçus premiers lieutenants dans l'état-major d'artillerie. — Les premiers lieutenants Hold, de Coire; Weber, de Lausanne; les premiers sous-lieutenants Lambelet, des Verrières; Bonnard, de Lausanne; Buhler, de Lenk (Berne), sont reçus lieutenants dans l'état-major général. — L'aspirant de 2^{me} classe Burnier, de Lausanne, est reçu second sous-lieutenant dans l'état-major du génie.

Trois de nos compatriotes au service de France viennent d'être l'objet de distinctions flatteuses pour leur brave conduite en Afrique. Ce sont le commandant Lüscher, nommé officier de la Légion d'honneur; le sergent Tavel et le sapeur Cuche, décorés de la médaille militaire.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CIRCULAIRE.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Chers Confédérés,

Nous venons vous inviter à la fête annuelle de la Société militaire fédérale qui aura lieu les 14 et 15 juin prochains à Zurich. Depuis le jour où nous nous sommes rencontrés à la plus agréable des fêtes, au pied du Mythen, dans le riant canton de Schwytz, des jours sérieux sont venus tomber tout à coup sur notre patrie, et l'armée suisse fut appelée à maintenir notre honneur et notre indépendance. Les soldats suisses peuvent avec orgueil se reporter aux journées de décembre et de janvier. Avec une joyeuse ardeur et une résolution calme, ils sont accourus à la frontière menacée, et l'esprit d'union et de dévouement, qui alors animait le peuple suisse tout entier, pouvait faire espérer que si les circonstances étaient devenues réellement sérieuses, les Suisses d'aujourd'hui n'auraient pas démerité de leurs ancêtres. La Providence a détourné l'orage et maintenu la paix; le soldat a rejoint ses foyers et déposé ses armes avec autant d'obéissance qu'il avait mis de joie à courir à la frontière, persuadé que le premier devoir du soldat républicain est d'obéir à l'appel des autorités du pays.

Puisque nous pouvons, chers Confédérés, penser avec joie à ces jours d'épreuve, qui forment dans notre histoire une page sur laquelle on s'arrête avec plaisir, faisons ensorte que notre réunion de cette année devienne pour tous, aussi bien pour ceux qui ont répondu à l'appel de la patrie que pour ceux qui n'ont pas pu avoir ce bonheur, un anniversaire de fidélité et de fraternité. Nous retremperons par là nos sentiments de reconnaissance envers la Providence, d'amour et d'orgueil pour notre pays et de courageuse confiance dans l'avenir. Loin de nous, cependant, doit être l'idée de nous endormir dans une orgueilleuse oisiveté. Nous avons pu nous convaincre par le dernier armement qu'il existe encore dans notre armée des vices et des lacunes auxquels on doit remédier avec persévérance et activité, si l'on veut mettre notre militaire sur un pied qui nous permette d'attendre sans crainte l'heure du danger, qui, tôt ou tard, arrivera une fois sérieusement. Aussi notre fête devra être non seulement un agréable anniversaire, mais encore une bonne journée de travail, dans laquelle nous discuterons consciencieusement les intérêts de notre militaire et les perfectionnements qu'il est urgent d'y introduire. Ainsi en nous éclairant et en nous stimulant réciproquement, nous retrouverons de nouvelles forces et un nouveau courage pour maintenir et développer nos institutions militaires.

C'est dans cet esprit que nous espérons célébrer notre fête, de telle sorte qu'elle allie au contentement de ses hôtes des œuvres utiles à la patrie et à l'armée. Pour cela nous vous invitons à vous y rencontrer en grand nombre. Zurich saura apprécier l'honneur de recevoir de tels hôtes dans les circonstances actuelles. Soyez sûrs d'avance d'une hospitalité simple mais cordiale.

Pour ce qui concerne nos délibérations, nous vous avons déjà annoncé que les propositions d'Aarau en feraient le principal objet. Leur examen nous paraît le plus propre à embrasser tous les vœux anciens et nouveaux ayant trait à l'amélioration de notre militaire. A côté de cette délibération, qui prendra sans doute une grande partie de notre temps, nous aurons à débattre les nouveaux statuts et les affaires courantes. Il sera en outre pourvu, pour autant que le temps le permettra, à d'autres travaux militaires. S'il devait encore être mis d'autres objets en délibération, nous prions

qu'on veuille nous en aviser à temps. — Enfin qu'on veuille ne pas trouver mauvais si, pour faciliter nos arrangements de fête, nous prions chaque section de vouloir bien nous faire connaître aussitôt que possible, le nombre des délégués qu'elle enverra. Chers Confédérés, soyez les bienvenus à Zurich, aussi nombreux que vous soyez ! et recevez nos vives salutations patriotiques.

Zurich, mai 1857.

Pour le comité :

Le président, (Signé) OTT, colonel féd.
Le vice-président, » M. PFAU, command.
Le secrétaire, » J.-B. SPYRI, capitaine.

RÉUNION ANNUELLE DE 1857, LES 14 ET 15 JUIN, A ZURICH.

Programme. — 1° Le dimanche 14 juin, réception du drapeau de la société, apporté de Schwytz à Zurich par le comité sortant. Salve de 22 coups de canon ; — 2° A 4 h. après-midi, réunion préparatoire dans la salle du Grand Conseil pour arrêter les tractanda ; — 3° Le soir réunion au Casino ; — 4° Le bureau des logements siégera au Casino, où l'on pourra toujours y trouver des membres. Délivrance des cartes de la fête (donnant droit à un déjeuner après la clôture des délibérations et à un souper le soir) pour le prix de 6 francs. Des billets de logement pourront aussi être retirés ; — 5° Lundi 15 juin, à 5 heures, diane ; 6 1/2 heures, réunion des officiers au Casino pour le cortège. Remise du drapeau au nouveau comité par l'ancien ; — 6° A 7 heures procession dès la place du Casino par l'ancien marché au bétail et le quai supérieur jusqu'à la maison de ville, dans l'ordre suivant : détachement de chasseurs ; musique militaire ; les deux comités avec le drapeau et les hôtes d'honneur ; les autres officiers en rangs doublés ; détachement de troupes ; — 7° Les délibérations auront lieu dans la salle du Grand Conseil à la Maison-de-ville ; — 8° Chaque officier qui désirera prendre la parole devra s'adresser au président, en indiquant son nom, son grade et son canton ; — 9° Après la clôture des délibérations, le cortège, formé comme pour l'arrivée, se rendra au Casino par la rue du Marché, le marché aux bœufs et le nouveau marché ; déjeuner au Casino ; — 10° Après déjeuner, promenade en bateau à vapeur jusqu'à Pile d'Ufenau ; — 11° A 7 heures du soir banquet pour les officiers et les hôtes d'honneur au nouvel arsenal ; — 12° Le premier toast, *à la patrie !* sera porté par un membre du Comité central ; chaque orateur devra préalablement s'annoncer au comité central ; — 13° Les divers comités porteront les couleurs suivantes : Le comité central : rouge et blanc avec nœud de même couleur. Le comité cantonal bleu et blanc avec nœud de même couleur. Comité des finances bleu et blanc avec nœud jaune. Comité de construction et décors, bleu et blanc avec nœud vert. Comité des logements bleu et blanc avec nœud bleu. Comité des vivres et liquides, bleu et blanc avec nœud orange. Police, bleu et blanc avec nœud rouge.

Zurich, mai 1857.

Pour le Comité : *Le président*,
(Signé) OTT, colonel féd.
Le secrétaire,
(Signé) J.-B. SPYRI, capitaine.

Genève. — Une polémique s'est engagée dans les journaux de Genève au sujet du mode adopté pour les cours de répétition des bataillons, savoir 3 jours d'exercices sans casernement. Nous croyons que ce système n'est pas dans l'esprit de la loi et qu'en supprimant presque tout le service intérieur, il est fort inférieur à l'autre sous le rapport de l'instruction et de la discipline.

Vaud. — Dans la séance du Grand Conseil du 15 mai, M. le colonel Bontems a adressé une interpellation au Conseil d'Etat à propos de divers abus de l'administration militaire et des moyens de renforcer la discipline. Une commission sera nommée par le Conseil d'Etat pour aviser aux mesures à proposer à cet égard.

— M. Vautier, capitaine au 113^e, est promu major du 70^e.

Zurich. — M. le colonel Ziegler a adressé aux officiers du canton une circulaire assez sévère, pour les engager à redoubler de zèle à l'avenir dans leurs fonctions et à mettre plus de soin au maintien de la discipline.

Argovie. — Vendredi ont eu lieu, avec une lugubre tristesse, les obsèques du colonel Gehret, dont le cadavre a été trouvé dans la forêt de Bremgarten, percé d'une balle au cœur. De violents spasmes, dont il souffrait depuis plusieurs années, l'ont déterminé à mettre fin à ses jours. L'armée perd en lui un de ses meilleurs et plus braves officiers. Le colonel Gehret avait parcouru tous les grades, d'abord soldat, puis sergent à Naples, puis officier argovien, employé du commissariat fédéral, instructeur-chef d'Argovie ; lieutenant-colonel au service de France, enfin colonel fédéral et instructeur-chef d'infanterie de la Confédération.